

*Questions orales*

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Absolument pas, monsieur l'Orateur. Outre les exigences militaires et nos engagements envers l'OTAN, le Canada retirera des avantages industriels très importants du contrat une fois qu'il sera mis en œuvre. Ce sont des avantages que le député serait, je pense, heureux de constater.

\* \* \*

[Français]

**LES FINANCES****RAISONS DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES**

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que nous avons depuis huit ans au Canada trois fois plus d'institutions financières étrangères qu'auparavant, est-ce que le ministre des Finances est au courant de ce fait, et pourrait-il dire à la Chambre quelles raisons ont permis cet état de choses?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons suivi l'établissement d'un grand nombre de ces institutions au Canada. La loi sur les banques, qui a été adoptée par le parlement en 1967, ne contenait que des dispositions très sévères au sujet des institutions financières étrangères. Nous considérons à ce moment l'adoption d'amendements qui pourraient être apportés à la loi des banques, cette année, et nous considérons la possibilité d'édicter des règlements plus larges concernant ces institutions.

**LES RAISONS POUR LESQUELLES CES INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES DE CRÉDIT JOUISSENT DE PLUS GRANDS AVANTAGES QUE LES BANQUES**

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je comprends que le ministre va présenter des amendements à ce sujet, mais étant donné qu'actuellement ces organisations étrangères ont des droits que nos propres banques à charte canadiennes n'ont pas, par exemple, dans le domaine des prêts, du crédit, du bail ou de l'affermage des comptes, là où ces institutions financières peuvent consentir des crédits, racheter des comptes ou bien permettre des crédits que les banques à charte ne sont pas autorisées à faire, en vertu de quelle loi ces institutions financières sont-elles plus protégées ou ont plus d'expansion, ou ont plus de possibilités que notre propre système bancaire canadien?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il y a là deux questions à considérer, la question de la concurrence avec les banques canadiennes et la question de permettre à des institutions étrangères de faire des transactions au Canada.

Comme je l'ai dit, nous proposerons un règlement afin que ces institutions soient soumises aux mêmes restrictions que les institutions canadiennes. Je dois également dire qu'il y a aussi un problème avec certaines institutions canadiennes, par exemple, les caisses populaires, les unions de crédit qui ont beaucoup de fonctions semblables à celles d'une banque, et qui ont aussi l'occasion de faire des affaires qui ne sont pas ouvertes aux banques canadiennes. Ainsi on doit considérer les soi-disant «near banks» cana-

[M. Broadbent.]

diennes ainsi que les banques étrangères qui fonctionnent maintenant au Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LA GENDARMERIE ROYALE****LA PARTICIPATION D'AGENTS DE LA GRC AU CAMBRIOLAGE DES BUREAUX D'UN JOURNAL DE QUÉBEC—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général connaît les circonstances dans lesquelles une escouade antiterroriste aurait, avec la participation de membres de la GRC, pénétré par effraction dans les locaux d'un journal de Québec. Peut-il maintenant dire à la Chambre si son prédécesseur avant été informé à l'avance de ce raid et sinon, qui exactement a autorisé la participation de la GRC à cette expédition?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, dès que nous avons appris la déclaration de M. Samson au procès, où cette affaire a été portée à notre attention, nous avons entrepris une enquête, qui se poursuit actuellement. Nous savons de façon certaine que ni le solliciteur général ni les fonctionnaires de la GRC à Ottawa n'en avaient été informés, mais nous aurons plus de détails quand l'enquête sera terminée.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de sa réponse et, si je comprends bien, il nous donnera d'autres détails sur cette question aussitôt qu'il aura les renseignements nécessaires. Étant donné les révélations d'un comité du Sénat américain concernant les activités illégales du FBI aux États-Unis, le solliciteur général peut-il assurer aux Canadiens, au moins d'après ce qu'il en sait, que notre police fédérale ne s'est livrée dans le passé ou ne se livre actuellement à aucune activité qui pourrait faire naître des inquiétudes chez les Canadiens?

● (1430)

M. Allmand: C'est exactement le but de l'enquête que nous avons lancée dès que l'on a attiré notre attention sur cette affaire; je ne puis donc pas répondre immédiatement à cette question. Nous faisons toutefois enquête là-dessus précisément.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, comme nous accordons tous une très grande importance à la réputation de la Gendarmerie royale, je me demande si le solliciteur général en faisant cette enquête sera en mesure de dire ou de confirmer à la Chambre que le raid a été exécuté par une escouade anti-terroriste composée d'agents de la police de la Communauté urbaine de Montréal, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale et s'il pourra alors indiquer qu'il est persuadé à la suite de cette enquête que ces irruptions par effraction étaient légitimes ou ont été faites sous le prétexte de sécurité de l'État. Pourrait-il nous donner cette assurance quand il fera rapport à la Chambre?

M. Allmand: Oui, monsieur l'Orateur. J'espère donner le plus de renseignements possible. Le député a raison. Le raid était organisé par la Sûreté du Québec ou la police de Montréal et la Gendarmerie royale a joué un rôle de soutien. Toutefois, nous obtenons autant de renseignements que nous pouvons et nous annoncerons de nouvelles mesures à la Chambre dès que ces renseignements seront disponibles.